



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail
et des solidarités**

À Melun, le 18 octobre 2023

Accompagnement global et individualisé pour l'intégration des réfugiés - AGIR

Diagnostiques pré-opérationnels

CAHIER DES CHARGES

Sur la base de l'observation des programmes réussis d'accompagnement global existants, il a été décidé de proposer progressivement à chaque BPI, qu'il soit ou non hébergé dans le dispositif national d'accueil (DNA), la possibilité de bénéficier auprès d'un guichet unique départemental mandaté par l'Etat d'un accompagnement global et individualisé pour l'intégration des réfugiés (AGIR), en particulier vers le logement et l'emploi.

Ce programme repose sur trois piliers :

- un accompagnement global des bénéficiaires grâce à la mise en place d'un binôme de référents sociaux (emploi/formation et accès aux droits/logement), permettant de couvrir l'ensemble des besoins par orientation vers l'activation des dispositifs de droit commun et de droit spécialisé ;
- une coordination de l'ensemble des acteurs locaux de l'intégration, spécialisés dans l'intégration des réfugiés mais aussi ceux de droit commun, vers qui les BPI pourront être orientés ;
- la création de partenariats locaux pour garantir l'accès effectif aux droits, comme, par exemple, la réservation de logements sociaux.

Le déploiement du programme est précédé de diagnostics pré-opérationnels. Ces diagnostics sont réalisés au niveau départemental pour enclencher la dynamique partenariale indispensable à la réussite d'AGIR, en définissant les caractéristiques de chaque territoire, ses forces, ses faiblesses, les initiatives à prendre, les partenariats à nouer et les actions à développer par le futur prestataire du programme.

Dans un premier temps, ces diagnostics sont réalisés à partir de l'automne 2021 dans les départements prioritaires dont la liste a été transmise aux préfets par note en date du...

1) Trois livrables attendus dans un diagnostic :

- a) Les éléments d'analyse de la situation du département selon 3 axes, qui font l'objet d'une commande précise spécifiée plus bas (2)
 - Etat des lieux des forces et les faiblesses du territoire d'accueil sur l'ensemble des composantes de l'intégration
 - Analyse du public BPI (nombre, profils, flux, situation globale au regard de l'hébergement, situation du DNA,...)
 - La manière dont un programme d'accompagnement global doit compenser les faiblesses constatées dans le parcours d'intégration des BPI
- b) Un tableau des acteurs de l'intégration rencontrés (services déconcentrés, opérateurs, porteurs des dispositifs spécifiques et de droit commun mobilisés dans l'intégration des BPI)
- c) Etablissement et formalisation de préconisations pour le déploiement opérationnel d'un dispositif d'accompagnement global au regard du contexte départemental dressé par le diagnostic et des remontées des acteurs de l'intégration.

2) Attendus spécifiques pour les contenus de l'analyse :

Remarques préalables :

La méthodologie utilisée doit être explicitée. 3 axes devraient être privilégiés : analyse des sources documentaires, entretiens avec les acteurs locaux et réflexion sur une déclinaison opérationnelle avec une attention particulière concernant la coordination entre acteurs.

L'ensemble de ces attendus sont à apprécier au regard du contexte territorial. Certains contenus peuvent se révéler inappropriés ou dépourvus d'intérêt à la lumière des spécificités du territoire.

Contenus :

Cartographie des acteurs de l'intégration mobilisés dans le parcours de BPI :

- Programmes d'accompagnement global : recensement de l'existant. Point d'attention : concurrence des dispositifs.
- Etat des lieux de la culture partenariale des acteurs de l'intégration. Point d'attention : articulation avec le CIR (consultation DT OFII).

Caractéristiques du public des BPI :

- Nombre de bénéficiaires (stock) et perspectives d'évolution (flux)
- Profil des bénéficiaires (famille ou personne isolée, âge moyen, pays d'origine, sexe, niveau de formation)

Les composantes de l'intégration :

Mobilité :

- a. Les moyens mobilisables par les BPI (offre de transports, actions en faveur de la mobilité, aides financières)
- b. Perspectives de mobilité liées à l'emploi et au logement (désengorgement de l'hébergement, déplacement sur les bassins d'emploi)

Logement :

- a. Les dispositifs d'hébergement de droit commun pour les BPI.
Points d'attention :
 - *Saturation de l'hébergement, taux de présence induite, délais de sortie.*
 - *Dispositifs d'accompagnement dans les centres d'hébergement*
 - *Nombre de personnes réfugiées non hébergées en dispositifs dédiés, en particulier BPI dépendant du BOP 177*
- b. Contexte départemental en matière de logement (logement social, caractéristiques du parc privé)
- c. Etat et moyens de la politique globale d'hébergement (PDALHP)
- d. Cartographie des dispositifs mobilisables pour l'accompagnement au logement des BPI : existence de commissions spécifiques

Insertion professionnelle et accès à l'emploi :

- a. Profil des bénéficiaires, demandeurs d'emploi ou non (niveau de qualification, activité dans le pays d'origine)
- b. Structure des bassins d'emplois : métiers en tension et offres d'emploi accessibles aux BPI
- c. Cartographie des groupements d'acteurs économiques actifs qui pourraient servir de relais aux référents : GEIQ, MEDEF, CCI, CMA...
- d. Offres de formations et de valorisation des compétences (diplômes ou validation des acquis de l'expérience)
- e. L'accompagnement par le service public de l'emploi (Pôle Emploi, missions locales, référents RSA)

f. Actions en faveur de l'insertion professionnelle des BPI ou étrangers primo-arrivants

Compétence linguistique.

- a. Profil des bénéficiaires (niveau de langue, profil d'apprentissage, scolarisation antérieure)
- b. Offre de formation linguistique du CIR et hors CIR (, typologie des offres, volume et caractères des formations prescrites et suivies, existence d'une plateforme d'évaluation et d'orientation, complémentarité avec les offres proposées par les prescripteurs – région et SPE)
- c. Les certifications linguistiques mobilisables par les BPI sur le territoire et la mobilisation de cette offre par les BPI
- d. Focus sur les formations linguistiques à visée professionnelle.
- e. Accès à des dispositifs type Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des élèves (OEPRE) proposant des formations linguistiques aux parents

Accès aux droits :

- a. Accès au RSA et prestation familiales
- b. Accès aux soins santé. *Point d'attention : santé mentale.*
- c. Blocages administratifs dans l'ouverture des droits

Création de lien social :

- a. Dispositifs facilitant la rencontre entre BPI et citoyens français, type parrainage, mentorat, accompagnement, événements ou rencontres (type Fai'R)
- b. Structures d'interprétariat social et d'actions interculturelles